REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/39

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : SPANC (M49) – Vote du Budget Primitif 2014
Vu le projet de budget annexe du SPANC pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 du SPANC, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement
Dépenses : **4 056 €**
Recette : **4 056 €**

Fonctionnement
Dépenses : **26 221 €**
Recettes : **26 221 €**

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le Président

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/40

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : ATELIER RELAIS (M4) – Vote du Budget Primitif 2014
Vu le projet de budget annexe de l'ATELIER RELAIS pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'amortir la construction sur 13 ans,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 de l'ATELIER RELAIS, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement
Dépenses : propositions nouvelles : **73 841 €** (pour rappel total budget : 142 973 €)
Recettes : propositions nouvelles : **73 841 €** (pour rappel total budget : 142 973 €)

Fonctionnement
Dépenses : **80 953 €**
Recettes : **80 953 €**

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes d'Ossau 64260 ARUDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/41

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : ABATTOIR (M14 soumis à TVA) – Vote du Budget Primitif 2014
Vu le projet de budget annexe de l'ABATTOIR pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 de l'ABATTOIR, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement
Dépenses : propositions nouvelles : **354 703 €** (pour rappel total budget : 395 518 €)
Recettes : propositions nouvelles : **54 087 €** (pour rappel total budget : 395 518 €)

Fonctionnement
Dépenses : **73 271 €**
Recettes : **73 271 €**

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le Président

Communauté de Communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/42

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : CENTRE ALLOTEMENT (M14 soumis au FCTVA) – Vote du Budget Primitif 2014
Vu le projet de budget annexe du CENTRE D'ALLOTEMENT pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 du CENTRE D'ALLOTEMENT, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement
Dépenses : propositions nouvelles : **5 660 €** (pour rappel total budget : 614 395 €)
Recettes : propositions nouvelles : **88 437 €** (pour rappel total budget : 614 395 €)

Fonctionnement
Dépenses : **11 705 €**
Recettes : **11 705 €**

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/43

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

VOTE : 23 voix POUR,
7 voix CONTRE : M. Courouau, Barrabourg, Courtie, Masonnave, Casadebaig, Mounaut et Mme Toutu,
2 Abstentions : M. Albira et Sanz.

OBJET : CCVO – Budget Principal - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014
Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement
Dépenses : propositions nouvelles **1 110 577 €** (pour rappel total budget 2 030 713 €)
Recettes : propositions nouvelles **958 662 €** (pour rappel total budget 2 030 713 €)

Fonctionnement
Dépenses : **3 369 363 €**
Recettes : **3 369 363 €**

Le Président

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/44

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

VOTE : 22 voix POUR,
9 voix CONTRE : M. Courouau, Barrabourg, Courtie, Masonnave, Casadebaig, Mounaut, Albira, Sanz et Mme Toutu,
1 Abstention : M. Bousquet.

OBJET : CCVO – Budget général Fiscalité additionnelle : fixation des taux 2014

Monsieur le Président rappelle les taux d'imposition votés en 2013 sont les suivants :

TH 1,90 %
FB 1,46 %
FNB 3,25 %
CFE 3,00 %

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Pour l'année 2014,
compte tenu des marges financières réduites dont dispose la Communauté de communes pour mener à bien ses projets
compte tenu de la baisse des dotations
au vu des programmes présentés, il est proposé une variation proportionnelle des taux de 10 %,
les taux appliqués pour 2014 seraient donc les suivants :

- taxe d'habitation : 2,09 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,58 %
- cotis. Foncière Entreprises : 3,30 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir discuté et délibéré, à la majorité,

APPROUVE la hausse des impôts locaux pour l'année 2014,
VOTE les taux des quatre taxes directes locales :

- taxe d'habitation : 2,09 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,58 %
- cotis. Foncière Entreprises : 3,30 %

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/45

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

VOTE : 27 voix POUR,
2 voix CONTRE : M. Courtie, Casadebaig,
3 Abstentions : M. Masonnave, Mounaut et Mme Toutu.

OBJET : CCVO – Budget Général - TEOM 2014 - Fixation des taux par zone
Considérant les prévisions budgétaires 2014 pour le service Ordures Ménagères,
Le produit attendu de la TEOM 2014 doit s'élever à **1 414 475 €.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE que le montant attendu de la TEOM 2014 doit s'élever à **1 414 475 €,**

DECIDE que les taux TEOM 2014 restent inchangés pour l'année 2014 et sont les suivants pour les différentes zones de perception :

Zone 01 (Eaux-Bonnes)	**14,20 %**
Zone 02 (Laruns)	**13,25 %**
Zone 10 (Arudy)	**12,36 %**
Zone 15 (Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bilhères, Buzy, Castet, Gère-Bélesten, Iseste, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Ste-Colome, Sévignacq-Meyracq)	**12,09 %**
Zone 20 (Les Etchartes)	**10,57 %**

Le Président

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/46

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement
Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaires les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations :

- Association Pimponet ..... **103 661 €**
- Relais des Deux Gaves ..... **62 348 €**
- Mission Locale Jeunes des Territoires de Mourenx, Oloron, Orthez..... **13 275 €**
- Foyer Rural de Rébénacq..... **485 €**
- Ecole de musique de la Vallée d'Ossau ..... **26 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations, présentées ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014 de la Communauté de Communes,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/47

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Le Président informe l'assemblée des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2014 pour la catégorie C transmises le Centre des Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer le poste nécessaire à la nomination.

Le Président propose la modification suivante dans le tableau des effectifs à compter du 1er avril 2014 :

Création de poste : - Adjoint technique principal de 1ère classe
Suppression de poste : - Adjoint technique principal de 2ème classe

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à cet avancement,
DECIDE de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/48

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le **mardi 13 mai à 20 heures 30,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Transformation de 4 postes d'adjoint technique de 1ère classe en postes d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le Président informe l'assemblée des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2014 pour la catégorie C transmises le Centre des Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer les postes nécessaires aux nominations.

Le Président propose la modification suivante dans le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2014 :
Création de 4 postes : - Adjoint technique principal de 2ème classe
Suppression de 4 postes : - Adjoint technique de 1ère classe

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à ces avancements,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY